CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance. Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

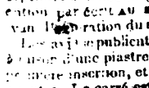

Le bateau à vapeur **BLACK HAWK**, capitaine Hoffman, partira du chemin à coulisses, les lundis, mardis, mercredis et vendredis de chaque semaine, à midi, et reviendra les jours suivants, c'est-à-dire qu'il partira de Covington par la voie de Madisonville les mardis, jeudis et samedis à 6 heures du matin. Pour plus amples détails adressez-vous au capitaine à bord, ou à

BAGLEY & MERRITT,
No. 27, rue du Camp.
10 juin—1 WM. BAGLEY, président.

DIRECTEMENT POUR MADISONVILLE.

Le bateau à vapeur **BLACK HAWK**, capitaine Hoffman, partira du chemin à coulisse tous les dimanches jusqu'à nouvel ordre, à 8 heures et demie du matin, et reviendra le même jour, à partir de Madisonville à 4 heures de l'après-midi. Les passagers qui voudraient traverser le lac, auront à se rendre au chemin à coulisse, par les chars de 8 heures ; adressez-vous au capitaine à bord, ou à

BAGLEY & MERRITT,
No. 27, rue du Camp.
10 juin—1

POUR MADISONVILLE, FONTAINEBLEAU ET MANDEVILLE.

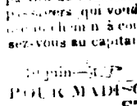

Le bâteau-à-vapeur BLACK HAWK commencera ses voyages de Madisonville, Fontainebleau et Mandeville, le Dimanche, 12 avril, et continuera tous les Dimanches, pendant toute la saison; il partira du chemin à coulisses à 8 heures et demie du matin, et repartira de Madisonville à 2 heures et demie, il s'arrêtera aux endroits ci-dessus nommés.

Les passagers voudraient bien se rendre au lac par le chemin de 8 heures, le bâteau devant partir immédiatement après qu'il sera arrivé. Pour plus amples renseignements s'adresser à WELLS & BAGLEY,
1 avril—tf Rue du Camp no. 27.

POUR MARSEILLE.

Le brick fin voilier VICTOR, capitaine Cortonette, ayant une partie de sa cargaison engagée. Pour fret ou passage, s'adresser à
14 juin—tf JULES LEBLANC, 108, rue Royale.

A FRETER.

Le superbe brick **HUNTER**, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Hawes, du port de 145 tonneaux. S'adresser au capitaine à bord, No. 58, rue de la Vieille Levée. 26 juin—1

POUR LA HAVANE.

Le brick espagnol **MARIA**, capitaine Ruiz, est prêt pour le dit port, et peut prendre des passagers, et le fret de 600 barils. S'adresser à
GARCIA, BUYO & Co,
24 juin rue Ste. Anne, No. 34.

POUR LA HAVANE.

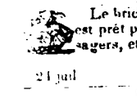

Le brick espagnol **LOUISA**, capitaine Delgado, est prêt à recevoir un chargement. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
GARCIA, BUYO & CO,
23 juil rue St. Louis, No. 34.

POUR TAMPICO.

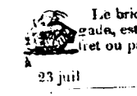

La goelette **EXPRESS**, avantageusement connue, partira sous peu de jours pour le dit port. Pour fret ou passage, s'adresser à Pierre Lafaye, rue Royale, No. 145, ou à O. Bigourdan, rue Toulouse.
9 juil Pre. LAFAYE.

A FRETER.

Le navire danois **INGEBORG**, capitaine Ronne, est offert à frêter pour un port quelconque en Europe. Il sera prêt à prendre charge sous peu de jours.

Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue Toulouse, ou à
CARRIERE & BORDUZAT,
15 juil rue St. Louis, No. 11

MAGASINAGE.

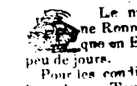

Le soussigné offre de recevoir à magasinage, au 2e. etage au-dessus de son magasin, toute espèce de marchandises (excepté des liquides en futailles) à un prix modéré. On peut les monter facilement au moyen d'une roue.
J. E. LOREILHE,
15 juil encoig. Royale et Douane.

A LOUER.

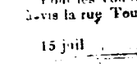

Pour mai prochain, à bail si on le désire.—Une belle Maison à 3 Etages, très bien finie, et bâtie depuis 2 ans, située rue Toulouse entre Royale et Chartres. On céderait à prix raisonnables les tapis, glaces et meubles qui y sont.
FR. PERRET & GALLY,
12 avril—tf rue Toulouse, No. 59

A VENDRE—100 caisses Sucre blanc de première qualité, 50 dito Sucre brut, dito, à bord du brick Mary, de Matanzas.

En magasin, 98 caisses Sucre brut, 1ère. qualité,
34 dito Sucre blanc, dito,
100 sacs Café vert, 150 milliers Cigares, dif. longueurs.
21 juil GARCIA, BUYO & Co. rue Ste. Anne, 34

MDRE. LAFAYE, syndic de la faillite de MM Castel et Duvaux marchands, encoignure Royale et St. Philippe, prie tous ceux qui doivent à cette faillite de vouloir régler leurs comptes sans délai, rue Royale, No. 147, afin d'éviter les poursuites qui seront dirigées contre ceux qui négligeront de payer ou régler à l'amiable.
1 juin—tf PRE. LAFAYE.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Chs. Maurian, juge.—No. 7646—W. Saunders vs. ses créanciers—Sur lecture et enrégistrement de la pétition dans ce cas, il est ordonné par la cour, que les créanciers du pétitionnaire soient cités à comparaître en pleine cour, samedi 16 août prochain, pour déduire leurs raisons, s'ils en ont, pourquoi la prière du pétitionnaire, débiteur insolvable, actuellement détenu en prison, ne serait pas accordée; et qu'en même tems toutes les poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues. Extrait des minutes.

Bureau du Greffier, 23 juillet 1834.
24 juil—6,3ps P A GUYOL. dép greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—*Joseph Verloin vs. ses créanciers*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu en l'étude de Félix de Armas, notaire public, le lundi, 25me. d'août, prochain, à 10 heures du matin, à l'effet de prendre en considération la pétition et le bilan par lui présentés; et en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Par ordre du Phon. C. Watts, juge de ladite cour, ce 19 juillet 1834.
22 juillet—8,9ps P. LE BLANC, dép. gref

L'ETAT DE LA LOUISIANE.—*A tous ceux que cela peut concerner*, SALUT.—Attendu que le 5 de Mai 1834, le shériff de la paroisse d'Orléans a offert en vente, en vertu d'un ordre de saisie et de vente à lui adressé par la Cour de Paroisse en et pour la dite paroisse, dans la cause de *Didie Dreux* contre *John Green*, portant le No. 7,277 sur les livres de ladite Cour, un certain filet, situé dans le faubourg Annonciation, borné par les rues des Religieuses, St. Jean Baptiste, Richard et du Marché mesurant 300 pieds sur chaque, au dessus de la ville, désigné sous le No. dix huit, sur le plan dudit faubourg, tiré par B. Lafon, le quinze de Mai 1807, dont copie certifiée est déposée en l'étude de Mr. L. T. Caire not. pub. en cette ville, et attendu que le jour de la vente de dit filet a été adjugé à la Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans, plus haut et dernier enchérisseur, pour la somme de quarante mille piastres,—Maintenant toutes personnes qui pourraient avoir droit à la dite propriété, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le tems et le mode de la vente, sont cités de déduire les raisons, dans trente jours, à dater du 21 Juillet 1834, les raisons pour lesquelles ladite vente ne serait pas confirmée et homologuée.

Par ordre de la Cour.
Bureau du Greffier, 30 Juin 1834.
30 juin—12,2ps P. A. GUYOL, dép. gref.

E. J. FORSTALL & Co., ont reçu par le navire Bolivar, du Hâvre, les marchandises suivantes choisies exprès pour le marché mexicain, et qu'il offre en vente :

12 balles de mousselines imprimées; 15 do imprimées,
1 boite de mouchoirs de Foulard;
1 boite de Rubans; 1 do. de Lacets;
15 do. de Bayettes de 5 fils;
250 do. de Gris de ménages;
5 do. de Guingham;
3 do. de Guingham imprimées.
5 juin—tf rue Royale

LE DR. J. P. C. MAHON, ayant donné sa démission dans l'armée des Etats-Unis, offre ses services qu'il peut rendre dans sa profession aux habitans et aux voyens de la Nouvelle-Orléans et de son voisinage. Son bureau est à l'encoignure des rues Royale et de la Douane, au-dessus de la pharmacie de M. Drouillard: 21 mai—3m

---

$10 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de chez M. Barthelemy Chauvin Delery, il y a environ vingt jours, le nègre Baptiste, ayant à peu près 4 pieds 4 à 5 pouces de taille, fortement constitué, les pieds très grands et extrêmement plats, les grands orteils très longs; les chevilles des pieds extrêmement grosses, il parle anglais et français; il est âgé d'environ 30 ans. On croit l'avoir vû au chemin à coulisses de Carrollton; peut être ira-t-il de l'autre bord du lac Pontchartrain.

La récompense ci-dessus sera payée par le soussigné à celui qui le remettra dans la geole de la Nouvelle-Orléans ou dans tout autre geole de cet Etat, en donnant avis à
J. B. LAPORTE,
8 août—6 rue de l'Hôpital, No. 124.

ESCLAVE EN MARRONNAGE.

Est parti marron de chez le soussigné, hier soir, la griffon nommé MAYC, âgé de 17 à 18 ans, figure ronde, de taille moyenne pour son âge. Ce griffon s'est procuré de faux papiers de liberté et une protection avec lesquels il cherchera probablement à s'évader. Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont prévenus de ne point le recevoir à leur bord. Il est natif du nord et parle un peu le français ; et a été acheté par le soussigné il y a une vingtaine de jours, de M. Micker, Une récompense de vingt piastres sera donnée à celui qui le conduira chez son maître, No 114, entre les deux halles, boutique de cigarres.
8 août—3 ANTONIO ARIAS.

$10 DE RECOMPENSE.

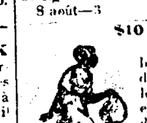

PARTIE marronne dimanche 6 juillet, une mulâtresse nommée **MARIA**, d'environ 4 pieds 5 pouces de haut, ayant les yeux un peu enfoncés dans la tête, et la démarche légère, venue depuis peu du Natchez, âgée d'environ 25 ans, et parlant l'anglais. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque l'amènera au soussigné, ou la mettra dans une prison d'où il pourra la retirer.
ROBERT FARR,
1 août No. 17, rue de la Commune.

$25 DE RECOMPENSE.

PARTIE marronne le 19 du courant, l'esclave **POLLY**, âgée d'environ 45 ans, d'un teint jaune, et de la taille de 5 pieds 6 ou 7 pouces. Elle est un peu corpulente; elle a les cheveux un peu gris, les traits de la figure bien formés, un peu longs, et comme ceux d'une personne agitée par la colère. Elle a une légère cicatrice sur la joue gauche, près de la bouche, marche droit et parle très bien l'anglais la seule langue qu'elle connaisse. Elle a été élevée à Richmond en Virginie, a habité ce pays six mois, et cherche à se rendre l'on croit à passer en Virginie.

Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne pas lui donner asyle sous les peines portées par la loi.

La récompense ci-dessus se donnera à quiconque l'arrêtera et la mettra en prison ou donnera l'information nécessaire pour la faire arrêter. E. WELLS,
25 juil—3ps tf Nos. 27 ou 25, rue du Camp.

$10 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de chez le soussigné, le jeune nègre nommé CATO, âgé de 14 ans, taille de 4 pieds 8 pouces, parlant anglais seulement ; il a les paupières épaisses, et des poils sur le front et les tempes. Il a été vu au bout du chemin à coulisses et il est à présumer qu'il rôde dans ces parages.

Les capitaines de navires et de bâteaux-à-vapeur sont avertis de ne point le recevoir à leur bord, sous les peines prévues par la loi.

La récompense susdite sera donnée à celui qui le délivrera à PAUL J. GLEISES,
23 juil—12 Rue de Chartres, No 22.

$40 DE RECOMPENSE.

Lundi dernier, les esclaves suivans se sont enfuis :

LOYD HAWKINS, âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, avec les cheveux droits, les dents blanches, et un air souriant, un peu ingénieur.

MOSES THOM, âgé d'environ 32 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, avec de petits yeux, un peu mal propre dans ses habits, fournissant du bois à la machine à vapeur et cuisinier. On a vu ces nègres vers le débarquement des bateaux à vapeur cherchant à se faire employer à bord de ces bateaux.

BEN SISHER, mulâtre âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds, 7 pouces et un quart, travaillant à la presse, quelquefois disposé à boire; un peu négligent sur ses vêtemens. Catherine, mulâtresse d'un beau teint, parlant français et anglais, d'environ 21 ans, d'une taille ordinaire, avec les cheveux fort épais.

La récompense ci-dessus se donnera à quiconque livrera ces esclaves à la presse à coton de la Levée, ou les mettra en prison. On donnera dix piastres pour chacun d'eux pris séparément.
18 juil—tf JOHN B. LEPRETRE, pré-ident.

$10 DE RECOMPENSE.

SERONT payées par le soussigné, à toute personne qui conduira chez lui, rue St. Pierre, No. 86, entre les rues Royale et Bourbon, ou dans une des prisons de cet Etat, la négresse nommée **ROSINE**, créole de cette ville, âgée de 22 ans, très bonne blanchisseuse et repasseuse. Cette négresse est la même qui a appartenu à Mme. Veuve Marouteau, et ensuite à M. Jean Raphaël Saillard. Elle est marronne depuis le 2 de ce mois; il est probable qu'elle cherchera à se louer ou à s'occuper comme blanchisseuse et repasseuse.
16 juin—3f 2ps E. CARRABY.

AVIS est par le présent donné que la société existant ci-devant sous la raison de BROOKS & CURTIS, est ce jour dissoute d'un commun accord.

Toutes les personnes qui ont des réclamations ou demandes contre la dite société, sont priées de les présenter à John W. Brooks, aussitôt qu'elles seront dues, lequel est chargé de régler les affaires ; et toutes les personnes qui doivent à la dite société sont priées de venir régler leurs comptes avec le dit Brooks.

JOHN W. BROOKS.
21 juil'et—tf JOSEPH CURTIS.

LAFAYETTTE PORTER-HOUSE.
Rue Bienville, No. 21.

JOHN & W. WEBB, tiennent constamment à leur établissement un assortiment de Bière, petite bière et cidre de New-York de première qualité, qu'ils offrent à bon marché.

300 gros ses bouteilles à bière et une grande quantité d'excellents bouchons, à vendre à bon marché. 8 août

OLD PENNSYLVANIA PORTER-HOUSE.
No: 12, rue Dumaine, entre Levée et Condé.

NBAGNAL tient constamment à son établissement un assortiment de Bière, petite Bière et Cidre de New-York de première qualité, qu'il offre à vendre à bon marché,

Bouteilles à bière et une grande quantité d'excellents bouchons à vendre à bon marché. 23 juin—a

$3500 DE RECOMPENSE.

SERONT données pour la conviction, ou pour l'information qui mènera à la conviction de la personne ou des personnes qui peuvent avoir contribué de quelque manière que ce soit à mettre le feu aux édifices récemment consumés dans la rue du Camp et celle de la Nouvelle-Levée.
Thos. URQUHART,
Président de la compagnie d'Assurance d'Orléans.
JOHN K. WEST,
Président de la compagnie d'Assurance de l'Etat de la Louisiane.
P. LAIDLAW,
Président de la compagnie d'Assurance de la Louisiane.
C. HARROD,
Président de la compagnie d'Assurance du Mississipi.
M. MORGAN,
Président de la compagnie d'Assurance des Marchands
J. ANDREWS,
Président de la compagnie d'Assurance de l'Ouest
THOMAS BARRETT,
Président de la compagnie d'Assurance de l'Atlantique.
15 juillet—1m

AVIS AU PUBLIC.

LE magasin des soussignés ayant été forcé la nuit du 5 du courant, et leur caisse pillée, ils avertissent le public de ne pas trafiquer pour les billets tirés en leur faveur depuis le premier janvier dernier.
8 juil CAMPBELL, STAKER & Co.

$500 DE RECOMPENSE.

LA susdite récompense sera payée par les soussignés, à quiconque donnera au bureau du Maire, les informations suffisantes pour mener à la découverte et à la conviction des coquins qui sont entrés dans notre magasin dans la nuit du 5 de ce mois.

On récompensera aussi, généreusement, ceux qui feront recouvrer la totalité ou une partie des papiers qui ont été volés.
7 juil—tf CAMPBELL, STAKER & CO.

100 CAISSES vieux Vin de St. Julien; 50 caisses do do Hochheimer; 20 caisses do do Geisenheimer; 40 do. do. Hermitage blanc; 10 barriques vieux Vin de St. Julien; 25 Chapeaux castor et de soie; 2 do. Parasols, et Parapluies; 1 do. Chapeaux de paille pour hommes, à vendre chez CAZEAUX & BIJOTAT,
10 juin rue Royale, No. 103.

Consultations gratuites
SUR TOUTES LES MALADIES,

CHEZ le Dr. LEGER, encoignure Royale et St. Pierre, maison du pharmacien; tous les jours de 7 à 10 heures du matin. 17 jn

MR. J. E. TATE, professeur d'anglais et d'espagnol a l'honneur de prévenir les dames et messieurs de la Nouvelle-Orléans, qu'il donne des leçons dans l'une ou l'autre de ces langues. Le prix sera très modéré : s'adresser No. 85, rue d'Orléans.

Référer à F. H. Petitpain et C. Samory. 20 mai—2ps

VENTES PAR LE SHERIF.

George G. Bright vs. Peter B. Smith.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, de cette ville le samedi, 13 septembre prochain, à l'heure après-midi

Un lot situé dans la ville de Milneburg, de cette paroisse, désigné comme le No. 2, de l'Plet No. 6, sur le plan de ladite ville, mesurant 60 pieds de face sur la rue America, entre les rues Musique et des Arts, sur une profondeur de 120 pieds. Conditions : comptant.
11 août G. W. MORGAN, shérif

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues de Chartres et Saint-Louis, de cette ville, samedi, 13 septembre prochain, à une heure après-midi, le petit nègre nommé William, saisi dans la poursuite de François Auguste.

Conditions : comptant.
11 août G. W MORGAN, shériff

F. Buisson, curateur de F. Loisean, vs. D & A Romer.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, située à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, de cette ville, lundi, 25 août courant, à 1 heure après-midi, l'esclave Marie Louise, saisie dans l'affaire ci-dessus.

Cette créée étant la seconde et dernière, ladite esclave sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour ce qu'elle pourra donner à 12 mois de crédit, l'acheteur fournissant une obligation endossée à satisfaction portant un intérêt de 5 pour cent et une hypothèque sur ladite esclave jusqu'à final paiement.
8 août G W MORGAN, shériff

H Laroche vs. ses créanciers.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de la cour à moi adressé, il sera vendu le jeudi, 14 du courant, à 10 heures et demie du matin, à l'encoignure des rues Remparts et Toulouse, une quantité de graceries, fournitures &c., abandonnés par l'insolvable à ses créanciers. Conditions, comptant.
6 août G W MORGAN, shériff

H. Laroche vs. ses creanciers.

DANS LA COUR DE PAROISSE—Il sera vendu, mercredi 13 du courant, à 4 heures de l'après-midi, au bureau du shérif, No. 1, rue Condé, en vertu d'un ordre de la cour, une quantité de meubles, &c., abandonnés par l'insolvable à ses créanciers.

Conditions : comptant.
6 août G W MORGAN, shériff

P. Coll vs. R. Manso.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu au bureau du shériff, No. 1, rue Condé, le mercredi, 13 du courant, à 4 heures de l'après midi, 1 montre, 2 criques, &c., saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions : comptant.
6 août G. W. MORGAN, shériff

P. Emile Crozat vs. Raphael Perez, syndic des créanciers de Perez & Gomez.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, de cette ville, jeudi, 4 septembre, à 1 heure après-midi, la négresse nommée Justine, saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.
4 août G W MORGAN, shériff

Héritiers de Lamonnier vs. Charles Janin.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi 1er. septembre prochain, à 1 heure, la propriété décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, comme suit, savoir : Un certain morceau de terre situé dans la paroisse d'Orléans, sur la rive droite du Mississipi, mesurant 150 pieds de face, mesure française, sur une profondeur de 900, commençant à la Nouvelle Route, et bornée par en haut par la propriété de madam Gosselin, et par en bas par celle de la Veuve Duverge et de F. Verret, et par derrière par la propriété de F. Verret, avec la Route, la Levée, la Batture, tous les bâtimens qui y sont situés et les établissemens qui en dépendent.

Conditions à la vente : comptant.
30 juin G. W. MORGAN, shérif.

Dans la Cour de District.—Joseph Abat vs. John J. Nutique et François Tessier.

Dans la Cour de Paroisse—La Banque de l'Etat de la Louisiane vs. Ja J. Nutique.

EN vertu de 2 writs de fieri facias à moi adressés, il sera vendu à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le mardi 19 d'août prochain, à une heure de l'après-midi, la goelette Emperor, ses agrès, apparaux et fournitures, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions : comptant.
19 juil G. W. MORGAN, shérif

VENTES PAR LE MARSHAL

P Lansalade vs. Mad. Benjamin.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. Duncan, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le jeudi, 14 août 1834, à 5 heures de l'après-midi, à mon bureau, vis-à-vis la place d'Armes, divers meubles, saisis dans cette affaire.

Conditions : comptant.
4 août B. BEAUREGARD, marshal

James Davern vs. Lamoine.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. Duncan, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le mercredi 13 août 1834, à 5 heures et demie, rue Ste. Anne, vis-à-vis de la place d'armes, divers comestibles, saisis dans cette affaire.

Conditions : Comptant.
4 août B. BEAUREGARD, marshal.

Rous & Hassam vs. la goelette Martha, le capitaine et propriétaires.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon: M Blache, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, le mardi 13 août 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, à l'encoignure des rues Chartres & St. Louis,

La goelette **MARTHA**, ses agrès et apparaux, amarée en face de la rue St. Louis, saisie dans cette affaire. Conditions : comptant.
11 juil B. BEAUREGARD, marshal

R. Allen vs. Hummerick & J A Romer.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique le jeudi 14 août 1834, à 5 heures de l'après midi, à la place d'armes, divers meubles, saisis dans cette affaire. Conditions: comptant.
1 août B BEAUREGARD, marshal

J L Florence vs. R. Farr.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. Martin Blache, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le mercredi, 13 août, 1834, à 5 heures de l'après-midi, à la place d'armes, 2 pipes d'Eau de vie; 4 barils de Vin Malaga; 5 do. cidre, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions : comptant.
1 août B BEAUREGARD, marshal

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. M. Blache, juge président de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le jeudi, 14 août 1834, à midi, à l'encoignure des rues Chartres et St. Louis, deux chevaux, 1 charrette et harnais, 125 pieds environ de madriers en cypre, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans l'affaire de John Dougherty.

Conditions : comptant.
1 août B. BEAUREGARD, marshal

LE soussigné offre à vendre en débarquement du brick Victor, venant de Marseille:

135 barriques de vin,
250 caisses vin muscat,
200 do vin rouge,
24 do Ratafia,
20 paniers Champagne,
200 paniers bouteilles vides.

En magasin.

180 barils eau de vie de Catalogne,
400 barriques de vin,
600 paniers bouteilles,
150 barils vin sec,
1200 paniers huile,
1500 caisses vin Muscat,
500 do vin de Meduc,
100 do liqueurs,
15 pipes eau de vie,
30 demi pipes do,
3 do vieille eau de vie de Cognac,
50 barils vinaigre, 100 bques vin de Bordeaux.
30 balles bouchons, 300 paniers anizette. Le tout ayant droit au drawback.
100 sacs de café, 30 caisses sucre blanc,
20 caisses sucre brun. 400 caisses thé assortis,
100 barils rum du pays, 40 boucauts rum du nord,
150 barils brandy, 50 barils de gin,
600 caisses de savon assortis, 100 do chandelles du nord,
15 caisses canelle et un assortiment général de comestibles
F H PETITPAIN,
30 juil—6 Toulouse et Chartres

$50 DE RECOMPENSE.

DANS la nuit du 5 au 6 du courant, il a été volé chez la soussignée, rue du Camp, près du Théâtre Américain, trois cents piastres, dans un petit panier, en billets de 5 et de 10; cinquante piastres en argent, dans un petit sac; une boite à secret en acajou; remplie de ceintures et de boucles; une autre petite boite ronde, pleine de bijoux; parmi lesquels il se trouve un médaillon en or, portant les lettres L et R, un étui d'acajou avec un petit buste de Napoléon en or, un porte-crayon d'argent, sur lequel se trouve écrit le mot *Remember*; une montre d'or de Paris avec sa chaine d'or, sans clef; le tout contenu dans une malle. Dans la même soirée, il s'est fait un vol à la porte voisine, chez un barbier. Il y a lieu de croire que la dextérité, employée à pénétrer chez la soussignée où l'on a fait sauter les crochets de la porte sans faire le moindre bruit indiquerait plusieurs voleurs.

Toute personne qui donnerait des renseignemens sur les gens qui ont fait le vol et qui mettrait la soussignée dans le cas de se faire restituer les objets volés, aura droit à la susdite récompense. Les bijoutiers et marchands sont priés de ne pas acheter les bijoux spécifiés et de faire arrêter ceux qui se présenteraient pour les vendre.
8 août—g VEUVE BILLINGS.

VENTES PAR LE REGISTER

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 21 août courant, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente dans la rue du Camp, No. 112, quelques marchandises sèches et divers meubles, appartenant à la succession de feu John B. Ray Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, rég.
11 août

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves, Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 12 septembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Rosalie Audry, décédée veuve Martin Palao, les propriétés ci-après décrits, savoir :

1o. Un emplacement situé au faubourg Marigny, rue des Français, encoignure des rues Moreau et Victoire, faisant partie du terrain désigné par le No. 193, sur le plan du dit faubourg, le dit terrain mesurant, 37 pieds et demi de face à la rue des Français, sur 90 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2o. Un autre Emplacement situé au dit faubourg Marigny, mesurant 40 pieds. plus ou moins, de face à la rue des Français, entre les rues Moreau et Victoire, sur 120 pieds de profondeur, ensemble la maison qui s'y trouve, composée de 4 appartements, une galerie sur le derrière, cuisine et autres dépendances.

3o. Un autre Terrain situé au dit faubourg Marigny, entre des rues Moreau et Victoire, mesurant 40 pieds de de face à la rue des Français, sur 120 pieds de profondeur, et une vieille maison en bois dans le fonds.

Conditions de la vente : Un tiers payable le 30 avril 1835, un tiers payable le 30 avril 1836, et la balance le 30 avril 1837, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, chaque terme devra être divisé en trois billets de somme égale.

Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, reg.
N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de Louis T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 11 août

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves* Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 4 sept 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Peter Reilly, l'esclave ci-après décrite, savoir :

Aimée, âgée d'environ 18 ans, et son enfant âgé de — ans.

Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, rég.
N B. L'acte de vente sera passé devant Wm. Christy, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 4 août

PAROISE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mardi 2 septembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse pour le compte de la succession de Rosalie Audry, décédée veuve Martin Palao, les esclaves ci-après décrits, savoir :

RACHEL, négresse âgée de 17 ans.
CHARLOTTE, âgée de 22 ans, et son enfant Victoire âgée de 2 ans et demie.
SOPHIE, négresse âgée de 30 ans.
MARIE, négresse âgée de 17 ans.
AGGY, négresse âgée de 18 ans.
HENRY, nègre âgé de 30 ans.
LUCY, négresse âgée de 19 ans,
FRANK, griffe de 28 ans.
ANDERSON, nègre âgé de 24 ans.
HANNAH, négresse de 12 ans.

Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Reg.
N.B. Les actes de vente seront passés pardevant Louis T. Caire, not. pub. aux frais des acquéreurs. 1 aout.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 16 août, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu George Salkeid, les esclaves ci-après décrits, savoir :

1° Robert, nègre agé de 32 ans, domestique de maison, un peu cuisinier.
2° Henny, négresse âgée de 45 ans, blanchisseuse et repasseuse.
3° Statira, négresse âgée de 14 ans, domestique de maison.
4° Tempe, négresse âgée de 24 ans, cuisinière, bonne domestique de maison et ses deux enfans, Mary, âgée de 4 ans, et Mary Ann, agée de 2 ans.
5° Lewis, negre agé de 32 ans, briquetier et bûcheron.
6° Priscilla, sa femme, négresse âgée de 25 ans, couturière et domestique de maison.

Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque speciale.

Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, reg.
N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant C. Pollock, Not. Pub., aux frais des acquéreurs. 25 juil

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—Samedi, 23 août 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Pierre Thomas alias Candio Thomas, de la moitié de la propriété ci-après décrite, savoir :

Un demi Terrain situé au nouveau faubourg Marigny, faisant partie du Terrain désigné par le No. 155, de l'Plet No. 21, ayant (mesure française) 30 pieds de face à la rue des Français, sur 120 pieds de profondeur et borné d'un côté par le lot No. 154, et de l'autre par l'autre moitié du dit terrain No. 155, ensemble les édifices qui sont dessus.

Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.
N. B. L'acte de vente sera passé pardevant H. Péoncelaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 23 juillet

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 16 août, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, à l'encoignure des rues Gaiennie et Tchoupitoulas, faubourg Ste. Marie, les meubles meublans et autres effets mobiliers, appartenant à la succession de Brooks B. Breeze.

Conditions de la vente : comptant.

Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.
6 août

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testaments—Lundi, 18 août, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, dans la rue St.-Louis, entre les rues Chartres et Royale, un fonds de marchandises sèches et autres effets mobiliers appartenant à la succession de feu Simon Rieux.

Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, rég.
6 août

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testaments.—Mardi, 19 août, à 4 heures de l'après-midi, j'exposerai en vente, devant mon bureau, une caisse d'outils de charpentier et autres effets mobiliers appartenant à la succession de feu John Marlow.—Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de la Cour.
W F C DUPLESSIS Rég.
6 août

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testaments—M